



Titre : Comment concilier développement des énergies renouvelables et conservation des espaces naturels ?

<u>Co-pilotes :</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ Keiréna Lainé (FCEN)➤ Pierre Detcheverry (CENCA)
<u>Rapporteur(s) :</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ Aurore Lacombe (CENCA)➤ Catherine Jourdain (FCEN/CEN Normandie)
<u>Intervenants :</u>	<ul style="list-style-type: none">➤ Keiréna Lainé (FCEN)➤ Aurélie Philippeau (FPNR) (<i>sous réserve</i>)➤ Francis Meunier (CEN HdF)➤ Arnaud Michel (Enertrag)➤ Pierre Detcheverry (CENCA)➤ Céline Carment & Anna Gourlia (CVE)
<u>Résumé :</u>	<p>Avec le développement des sites de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien...) sur le territoire français, les CEN sont devenus des acteurs importants dans la maîtrise de l'impact potentiel de ces installations sur les espaces naturels.</p> <p>En s'appuyant sur des exemples concrets de projets d'implantation d'EnR ayant été réalisés en concertation avec les CEN, cet atelier ouvrira le dialogue sur l'impact du développement de ces installations sur la biodiversité à l'échelle de nos territoires, et la difficulté d'appréhender les opportunités et les outils à notre disposition face à ces nouveaux enjeux.</p>
<u>Contexte :</u>	<p>La sollicitation croissante des CEN ces dernières années comme experts de la gestion d'espaces naturels dans des contextes d'implantation de projets d'énergies renouvelables.</p> <p>Des questionnements (agrivoltaïsme, méthanisation) et des oppositions locales de plus en plus fortes sur certains projets d'ENR.</p> <p>Des chartes de bonnes pratiques, des documents cadre et avis d'experts (CNPN, CSRPN, etc) qui se multiplient sur ce sujet foisonnant.</p> <p>Un manque d'expériences de certains CEN et un besoin de REX sur des cas concrets.</p>
<u>Problématique :</u>	<p>Quel est l'impact du développement des installations EnR sur la biodiversité ?</p> <p>Quels sont les outils dont nous disposons pour les appréhender et échanger au mieux avec les porteurs de projets d'EnR ?</p>





	Quels points de vigilance pour s'assurer de la compatibilité d'un projet pendant la phase « projet » puis en phase « exploitation » ?
Objectifs :	Aborder le contexte général actuel en France de la thématique “énergies renouvelables et biodiversité”, puis des cas concrets de projets d'EnR en espaces naturels (1 REX sur l'éolien, 1 REX sur le photovoltaïque), pour ouvrir le dialogue sur les outils disponibles ou à mettre en place pour appréhender la conciliation de ces enjeux entre porteurs de projets et gestionnaires d'espaces naturels.
Contenu : <i>(Sujets et interventions)</i>	<p>Séquence 1 Aspects généraux de contexte – 30 min Présentation de l'observatoire ENR et Biodiversité Temps questions – réponses</p> <p>Séquence 2 REX Eolien (45 min) CEN HDF et Enertrag – Présentation et questions réponses Retours d'expérience croisés</p> <p>(pause 30 min)</p> <p>Séquence 3 REX Photovoltaïque (45 min) CENCA et CVE – Présentation et questions réponses Retours d'expérience croisés</p> <p>Séquence 4 Conclusion, perspectives (30 min) Quelles suites donner à cet atelier ?</p>
Synthèse : <i>(Conclusions de l'atelier)</i>	<p>Pour le contenu des présentations et retours d'expérience, se référer au PowerPoint ayant été présentés lors de l'atelier.</p> <p>Seq1 : Aspects généraux de contexte --> Cf présentation PowerPoint</p> <p>La présentation de l'Observatoire EnR et biodiversité récemment crée a soulevé plusieurs questionnements, dont la création d'observatoires d'objectifs différents mais tous plus ou moins liés (observatoire de l'éolien en mer, de l'agrivoltaïsme, etc...) et la synergie entre plusieurs thématiques voisines des EnR. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'action du Cerema qui commence à faire le lien avec la loi ZAN (atlas de friches etc.) : des travaux sont mis en œuvre pour identifier les friches en faisant attention sur la publicité des inventaires (car espaces très convoités par les promoteurs d'énergies renouvelables)





- L'implication de la Chambre d'agriculture dans l'assemblée des parties prenantes : de par la nouveauté de cette instance, leur rôle et l'articulation avec l'observatoire de l'agrivoltaïsme ne sont pas encore bien identifiés à l'heure actuelle.

Les échanges avec la salle sur cette séquence soulèvent également le rôle stratégique des collectivités locale dans l'identification des zones à exclure pour l'implantation EnR et les zones d'accélération ce qui a tendance à créer une disparité dans les territoires. Par exemple :

- Toutes les chambres d'agriculture avaient 9 mois pour faire remonter au préfet de Département les sites où l'on ne pourra pas faire de photovoltaïque au sol en raison d'enjeux agricole. En Ariège, des discussions pour faire entrer des sites avec enjeux biodiv forts dans les sites exclus ciblés par le décret ont été amorcées. Ce document étant soumis à enquête publique, le sujet devrait normalement être re-discuté à l'horizon du printemps 2025.
- Il a été demandé aux maires et aux CC en France de faire remonter des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) sur leur territoire : celles-ci ont été remontées aux préfets de départements, puis préfets de régions, qui devaient déterminer si les objectifs en termes d'accélération des EnR étaient atteints par ces zonages. Une fois cet objectif atteint, des zones d'exclusion peuvent être identifiées.

Les échanges amorcés ont ensuite été poursuivis en séquence dédiée à la fin de l'atelier.

Seq2 : Retour d'expérience Eolien // partenariat CEN HdF et ENERTAG

--> Cf présentation PowerPoint

Ce retour d'expérience et les échanges avec la salle ont mis en évidence que le partenariat avec un CEN apparait comme un atout et un argument plutôt positif pour l'exploitant éolien, et a permis à l'entreprise d'adopter de bonnes pratiques en interne et d'inciter au déploiement de ce type de partenariat avec des gestionnaires d'espaces naturels.

Malgré tout, il est soulevé que des chartes de développement et des chartes éthiques ont été développées par les syndicats, mais que leur respect reste toutefois à la discrétion de chaque entreprise ce qui peut créer des disparités dans la prise en compte de l'enjeu biodiversité et la concertation avec les gestionnaires d'espaces naturels.

La question du cumul des effets des installations EnR à l'échelle d'un territoire est aussi abordée : dans le cadre de la demande d'autorisation, les installations existantes à proximité doivent être étudiées (à minima celles qui ont eu une réponse de la MRAE, en complément, certaines





entreprises peuvent également s'intéresser à celles qui n'ont pas été autorisées).

Seq3 : REX PPV // partenariat CENCA – CVE

--> Cf présentation PowerPoint

Ce retour d'expérience a donné lieu à des échanges avec la salle, et des remarques sur le photovoltaïque et la biodiversité :

La prise en compte de l'enjeu biodiversité de la part des entreprises d'implantation ou d'exploitation d'EnR peut être très variable d'une entreprise à une autre, et il est difficile pour les gestionnaires d'espaces naturels de savoir à qui faire confiance, notamment dans le secteur du photovoltaïque où les sollicitations sur des espaces naturels sont très nombreuses.

La présence d'une équipe environnement en interne pour les porteurs de projet et exploitants EnR peut témoigner de l'engagement d'une entreprise sur la prise en compte de la biodiversité et la connaissance des impacts. Il y a un gros enjeu de pédagogie auprès des équipes moins sensibilisées dans les entreprises concernées, quitte à devoir bousculer les pratiques en internes pour étudier et faire remonter les informations et ne plus reproduire les erreurs passées.

Les gestionnaires d'espaces naturels observent une multiplication assez désordonnée des projets ENR (éolien, pv, agrivoltaïques, méthaniseur etc.), notamment en lien avec la procédure de définition des ZAER par les communes, avec des communes qui ont mis tous leurs sites communaux dans la balance. La pression sur les milieux naturels s'accroît considérablement (eg. Projet PPV en forêt), alors que la science progresse tous les ans en ce qui concerne les impacts des EnR et leurs effets synergiques sur la faune. Il n'y a sur le terrain pas de prise en compte réelle de l'influence des EnR sur les milieux naturels. Cela pose une question sur la stratégie : comment jouer le jeu des ZPF (cf. REX Marigny en APPB) au moment où la pression sur les milieux naturels s'accroît ? Alors que ce se sont des sites qui sont censés être exempts, au mieux, de l'intervention de l'homme.

Séquence 4 Conclusion, perspectives

Remarques générales de fin d'atelier :

Sur la base des présentations qui ont été faites et des échanges qui les ont suivies, les participants à l'atelier ont identifié un réel besoin d'éclaircir le positionnement des CEN vis-à-vis de la question des EnR. L'idée de produire une note de positionnement général puis des notes plus techniques internes au réseau des CEN est évoquée, qui puisse venir compléter les instances déjà créées à d'autres échelles ou par d'autres acteurs de la biodiversité sans constituer une redondance avec l'existant, y compris des travaux et notes déjà engagés au sein du réseau des CEN (ERC, ZAN, etc).





24^e congrès des
Conservatoires d'espaces naturels
NANCY du 4 au 7 décembre 2024



Atelier n°17

Date : 06/12/2024

	<p>Il faudra veiller à ce que la réflexion inclue salariés sur le terrain, administrateurs et conseils scientifiques, afin de permettre une acculturation du réseau sur le sujet des ENR et de l'impact sur la biodiversité.</p> <p>Conclusion : --> La création d'un groupe de travail interne au réseau des CEN, piloté par la FCEN est prévue pour 2025, avec comme objectif principal un travail autour de la rédaction d'une note de positionnement générale sur les EnR. Certaines personnes se sont déjà manifestées lors de l'atelier, et un appel à volontaires sera également fait en janvier par la FCEN pour la constitution de ce groupe de travail.</p>
--	---

